



Adrien PETTRÉ
Délégué syndical central CGT Schindler

Monsieur **Philippe BOUÉ**
Président directeur général
Schindler France
Groupe RCS

Vitry/Seine, le 24 juin 2019

Objet : **mesures de l'entreprise pour adapter les conditions de travail à la météo caniculaire**

Monsieur le président directeur général,

nous nous adressons à vous pour vous interpeler quant à la semaine qui arrive et qui va être marquée par une météo caniculaire sur une large partie du territoire. Pourtant, aucune mesure n'a encore été annoncée concernant l'organisation du travail dans ce contexte. La ministre du travail elle-même a appelé les entreprises à être vigilantes et à mettre en œuvre les mesures adéquates pour faire face aux pics de chaleur.

La réunion des NAO de ce lundi 24 juin doit être l'occasion de faire le point sur les mesures nécessaires afin de les mettre en œuvre rapidement. Nous vous proposons plusieurs points essentiels :

- pour le personnel sédentaire :

- **faciliter et étendre le télétravail**, pour éviter de passer trop de temps dans les transports surchauffés ou dans les véhicules ,
- **faire le point dans les agences sur les conditions thermiques** des bureaux et autoriser des déménagements provisoires pour éviter d'être exposé à la chaleur et au soleil

- pour les techniciens :

- **alléger la charge de travail** en suspendant le fonctionnement de MEM et le suivi pointilleux des temps d'intervention ;
- maintenance uniquement le matin à partir de mercredi / aménagement des chantiers IN et Mod ;
- inviter les techniciens à prendre toutes les pauses nécessaires pour se rafraîchir et se reposer ;

- garantir le remboursement des boissons fraîches sur frais réels pendant toute la semaine (les techniciens n'ont pas accès aux fontaines) ;
 - envisager le renfort des équipes d'astreinte, puisqu'il peut y avoir un report des pannes en fin de journée ;
 - allocation pour tous les salariés assujettis au port des bleus de travail et EPI de la prime de nuisance pour chaque journée de cette semaine ;
- pour tous les salariés :
- mise en place d'une prime de canicule.

Avec des températures jusqu'à 40 °C dans certains endroits, nous pouvons connaître un pic de pannes très important, qui vont conduire les techniciens à être exposés à des ambiances surchauffées en machinerie ou en gaine, après avoir monté de nombreux étages à pied. Il est donc essentiel de garantir la sécurité de tous en s'assurant qu'ils pourront se désaltérer autant que de besoin (et ils ne peuvent pas revenir dans leur agence boire de l'eau fraîche après chaque intervention) et récupérer autant que nécessaire. Il est important que la direction prépare un message à destination de l'ensemble des clients expliquant les impératifs liés aux températures, l'aménagement des délais d'intervention ainsi que le principe des sécurités thermiques (l'asservissement à 40 °C en machinerie et/ou gaine et la nécessité d'atteindre que la température ait baissé pour que l'ascenseur puisse redémarrer).

Ces périodes caniculaires étant appelés d'après les experts à se multiplier et à s'étendre, nous proposons que nous négociions rapidement des dispositions adéquates à mettre en oeuvre dans l'avenir. La CGT réaffirme par ailleurs que cette situation démontre l'importance de mettre en oeuvre des mesures de protection de l'environnement en cessant de chercher la croissance et le profit à tout prix. L'entreprise Schindler doit prendre des mesures à ce titre, et porter également cette question au sein de la fédération des ascenseurs, la concurrence ne pouvant justifier l'absence de mesures visant à freiner le réchauffement climatique.

Cordialement,

Adrien PETTRÉ
Délégué syndical central CGT

